



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## SAKRET Nettoyant de pavage

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** SAKRET Nettoyant de pavage  
**Code du produit** Aucun(e).

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** Pour le nettoyage ultérieur des surfaces de la chaussée qui sont scellées avec du mortier de joint de chaussée contenant de la résine époxy

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société/entreprise** Sakret AG/SA  
Gewerbestrasse 1  
CH-4500 Solothurn  
Tel: 032 62 45 540  
Fax: 032 62 45 549  
www.sakret.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)

**Date d'émission** 03.05.2019

**Version** GHS 1

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mentions de danger</b>	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseils de prudence</b>	P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	isotridecanol, ethoxylated, No.-CAS 69011-36-5, No.-CE 500-241-6 Amides en C8-18 et insaturés en C18., N, N-bis (hydroxyéthyl), No.-CE 271-657-0 Formic acid, No.-CAS 64-18-6, No.-CE 200-579-1
<b>2.3. Autres dangers</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Mélange de solvants organiques contenant des agents tensioactifs.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
isotridecanol, ethoxylated	2.5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 69011-36-5 No.-CE: 500-241-6
Amides en C8-18 et insaturés en C18., N, N-bis (hydroxyéthyl)	2.5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	No.-CE: 271-657-0
Formic acid	4.9%	Skin Corr. 1A H314 [CSK1A: C ≥ 90 %   CSK1B: 10 % ≤ C < 90 %   CSK2: 2 % ≤ C < 10 %   CEy2: 2 % ≤ C < 10 %]	No.-CAS: 64-18-6 No.-CE: 200-579-1 No.-Index: 607-001-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Equipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>Formic acid (CAS 64-18-6)</b>	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 ppm TWA [MAK] 9.5 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	10 ppm STEL [KZW] 19 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure	5 ppm TWA

(2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

9 mg/m<sup>3</sup> TWA

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Protection individuelle

#### *Protection respiratoire*

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

#### *Protection des mains*

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

#### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

#### *Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection à manches longues.

#### *Risques thermiques*

Pas de précautions spéciales.

### Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Gel.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	3.5
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	ca. 160 °C
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	1.04
<b>Hydrosolubilité:</b>	partiellement soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

**Caractéristiques Générales du Produit** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Les vapeurs chauffées au contact de flammes ou de surfaces chauffées au rouge, peuvent donner des produits de décomposition avec des effets alertants et irritants.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>isotridecanol, ethoxylated (CAS 69011-36-5)</b> Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (NZ_CCID) <b>Formic acid (CAS 64-18-6)</b> Inhalation LC50 Rat = 15 g/m <sup>3</sup> 15 min(NTP) Oral LD50 Rat = 1100 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Donnée non disponible.

**Danger par aspiration** Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

**12.1. Toxicité** Peut changer le pH de l'eau.

**Formic acid (CAS 64-18-6)**

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

EC50 48 h Daphnia magna 120 mg/L (IUCLID)  
EC50 48 h Daphnia magna 138 - 165.6 mg/L [Static] (EPA)  
EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 25 mg/L (IUCLID)  
EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 26.9 mg/L (IUCLID)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol** Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Résidus de produit / produit non utilisé** Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 07 06 99.

**Emballages contaminés** Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

**ADR/RID** Non réglementé.

**IMDG** Non réglementé.

**IATA** Non réglementé.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).  
VOC (CH) = 2.3%

**isotridecanol, ethoxylated (CAS 69011-36-5)**

EU - No-Longer Polymers List NLP No. 500-241-6 (>1<2.5 mol ethoxylated units)  
(67/548/EEC)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**Formic acid (CAS 64-18-6)**

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - 0.5 % MAC (as acid)

Maximum Authorised Concentration  
EU - Biocides (2007/565/EC) - Product type: 9

Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC

Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances 037 Product type 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12 (200-579-1)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([200-579-1])

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

**Procédure de classification** Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Sur la base de données d'essai.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.